

Panorama des installations aidées par la DJA en 2021*

Occitanie

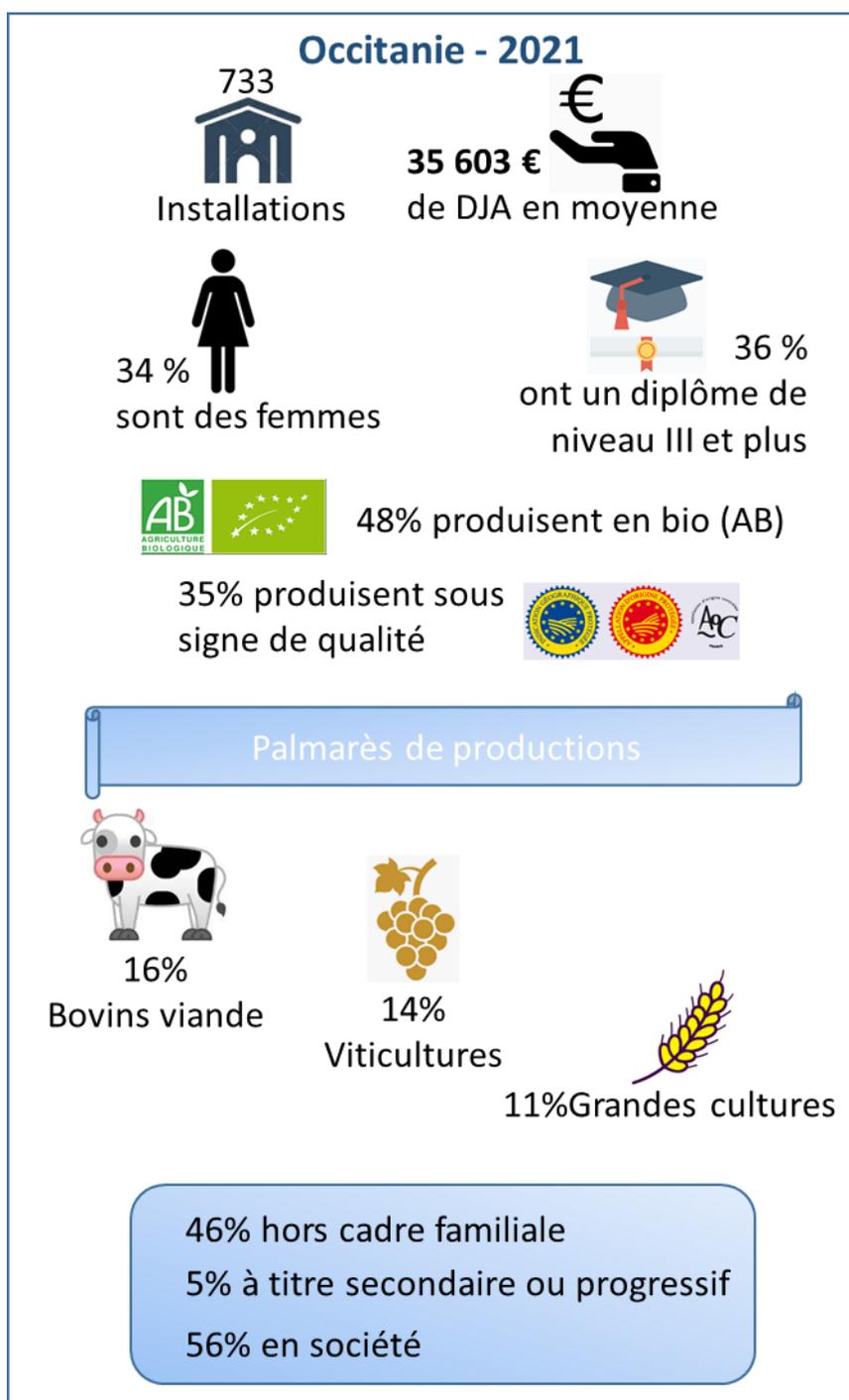
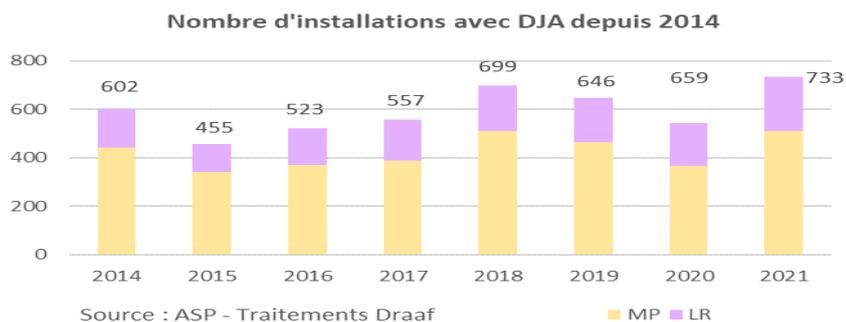


Table des matières

I.	Typologie des projets d’installation	3
1.1	Profil des nouveaux installés	3
1.2	Données économiques des projets d’installation	3
1.3	Les orientations de production	4
1.4	La localisation des projets d’installation	5
II.	Les montants de la dotation jeune agriculteur	8
2.1	Les montants de DJA par profil des jeunes installés	9
2.2	Les montants de DJA selon les investissements des projets d’installation.....	10
2.3	Les montants de DJA selon les orientations de production	11
2.4	Les montants de DJA selon la localisation du projet.....	12
III.	Focus sur les installations aidées en agriculture biologique	14
3.1	Profil des installations aidées en AB.....	14
3.2	Les orientations de production des installations en AB.....	15
3.3	La localisation des projets d’installation en AB.....	16
3.4	Les montants des DJA des projets d’installation en AB	17
IV.	Données départementales – Chiffres-clés.....	18

En 2021, 733 installations ont été aidées via la dotation jeune agriculteur (DJA) en région Occitanie, dossiers « de minimis » inclus, un niveau jamais atteint depuis 2014.



AVERTISSEMENT

Exception faite des éléments fournis ci-dessus, les DJA « *de minimis* » (au nombre de 18 en 2021) ne sont pas comptabilisées dans l’analyse qui suit. Qui plus est, pour le type d’installation (ITP, ITS ou IP), le type d’exploitation (individuelle ou sociétaire), et la pré-installation, 18 observations sont manquantes. De fait les informations relatives à ces critères portent sur un échantillon de 715 observations. Pour tous les autres critères, l’échantillon porte sur les 715 DJA co-financées au 16 janvier 2022 pour l’année 2021.

I. Typologie des projets d'installation

1.1 Profil des nouveaux installés

En 2021, la part des femmes bénéficiaires de la DJA a augmenté passant de 31 % en 2020 à 34 % cette année.

Comme en 2020, une large majorité des bénéficiaires de la DJA s'installe à titre principal (95 %) et la part des installations à titre secondaire a presque doublé pour atteindre 2 %.

Passant de 37 % en 2020 à 46 % à ce jour, la part des installations hors cadre familial (HCF) augmente. Même constat pour les pré-installés qui représentaient 8 % des bénéficiaires de la DJA l'an dernier et 12 % aujourd'hui.

Par contre, quel que soit le sexe du bénéficiaire, la part des détenteurs d'un diplôme de niveau III ou plus est stable et reste à 36 % en 2021.

Répartition des bénéficiaires de la DJA par sexe et niveau de diplôme

	Femme			Homme			Ensemble		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Niveau 1 (bac + 5)	5,1%	7,6%	7,8%	3,8%	3,6%	3,3%	4,2%	4,8%	4,6%
Niveau 2 (bac + 3/4)	0,0%	1,3%	2,6%	0,4%	0,3%	0,6%	0,3%	0,6%	1,2%
Niveau 3 (bac + 2)	22,0%	28,5%	24,5%	23,4%	31,5%	33,8%	23,0%	30,6%	31,2%
Niveau 4 (bac)	71,8%	60,1%	65,1%	71,9%	64,1%	61,6%	71,9%	62,9%	62,6%
Niveau 5 (BEP/CAP)	1,1%	2,5%	0,0%	0,4%	0,6%	0,6%	0,6%	1,2%	0,4%

Source : ASP - Traitements Draaf

1.2 Données économiques des projets d'installation

Après une forte augmentation en 2019 (+ 4 points, soit 62 %), la part des installations de **type sociétaire** continue sa lente décroissance sur 2021 avec 50% (contre 59% en 2020). Contrairement au développement² constaté en 2019 et 2020 (+ 2 points), l'agriculture de groupe baisse pour représenter aujourd'hui 41 % des installations (53 % en 2020).

Répartition des installations par nombre d'assoc

Nombre d'	2019	2020	2021
Aucun	38%	41%	50%
Un	10%	6%	9%
Deux	30%	34%	27%
Trois	16%	14%	10%
Quatre ou	5%	5%	4%

Source : ASP - Traitements Draaf

La production brute standard (PBS) moyenne des projets d'installation, qui augmente de 4,06 % par rapport à 2020, est de 129 989 €. Cette augmentation se traduit aussi bien par une augmentation de la PBS moyenne « tous types d'installation » (+21% avec 182 733 €) que de la PBS moyenne des installations HCF (+101% avec 152 436 €). Cette dernière augmentation efface la disparité observée en 2019 et 2020.

² Installation sous forme sociétaire avec au moins un associé

Le montant moyen des investissements augmente.

L'écart constaté les dernières années selon le caractère familial ou non de l'installation diminue. Toutefois les investissements réalisés par les installés hors cadre familial sont en moyenne 1,11 fois moins élevés (1,6 en 2020).

Montants moyens des investissements par type d'installation

	cadre familial	hors cadre familial	Ensemble	evol 2020/2021 (%)
de reprise	100 475	74 851	175 326	47%
de développement	179 296	189 796	369 092	3%
de renouvellement	28 746	16 076	44 822	-39%
Total Investissements	310 021	280 723	590 744	7%

Source : ASP - Traitements Draaf

1.3 Les orientations de production

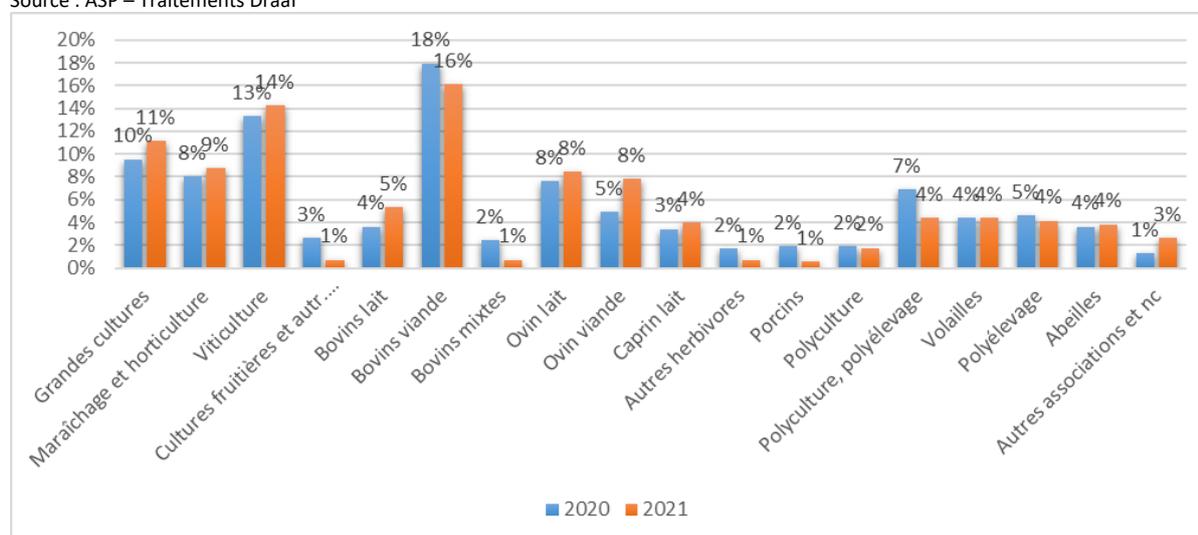
Cette année encore les productions animales représentent plus de la moitié des projets d'installation aidés (56 %).

La répartition des projets par otex³ est complètement chamboulée sur cette année 2021 avec une baisse considérable sur la culture fruitière (-64 %), sur les bovins mixte (-62 %) et sur les porcins (-60%). Par contre, une très forte augmentation sur les ovins viande (+104%), les autres associations (+157%) ainsi que les bovins lait (+89%).

Les productions bovines se maintiennent grâce aux augmentations des bovins lait et bovin viande qui compensent la forte baisse des bovins mixte (lait : +89 %, viande : +16 %, mixte : -62 %/ octobre 2020).

Répartition des projets d'installation par orientation de production 2020 et 2021

Source : ASP – Traitements Draaf



La prédominance des orientations animales se retrouve quel que soit le sexe ou le type d'installation (ITP, ITS, IP).

³ Orientation technico- économique des exploitations. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total.

1.4 La localisation des projets d'installation

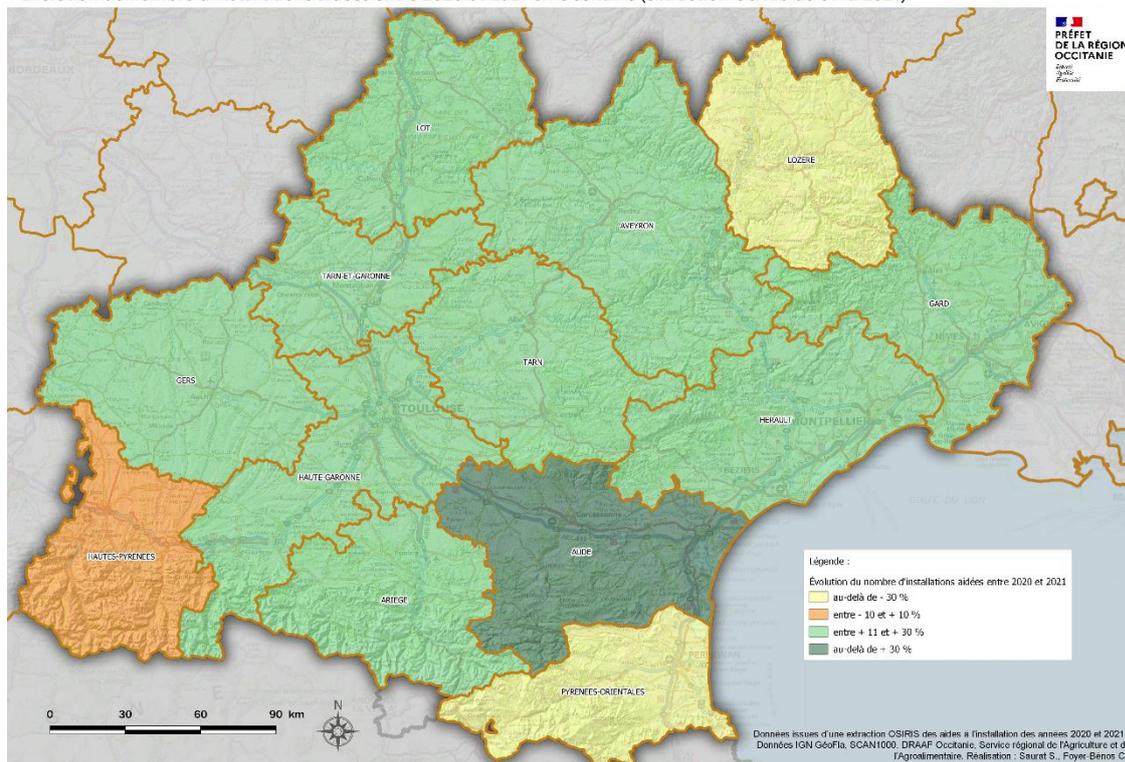
Répartition des projets d'installations aidées (hors *de minimis*) par département

	Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Haute-Garonne	Gers	Hérault	Lot	Lozère	Hautes-Pyrénées	Pyrénées-Orientales	Tarn	Tarn-et-Garonne	MP	LR	Occitanie
2018	68	50	150	27	38	66	30	41	54	39	25	62	35	499	186	685
2019	46	41	131	28	32	55	44	47	43	41	23	56	40	448	179	627
2020	40	29	113	42	40	73	38	41	68	43	36	55	29	434	213	647
2021*	52	50	142	49	40	80	46	43	46	43	23	66	37	503	214	717
evol 2018/2021	-24%	0%	-5%	81%	5%	21%	53%	5%	-15%	10%	-8%	6%	6%	1%	15%	5%

*au 16 janvier 2022

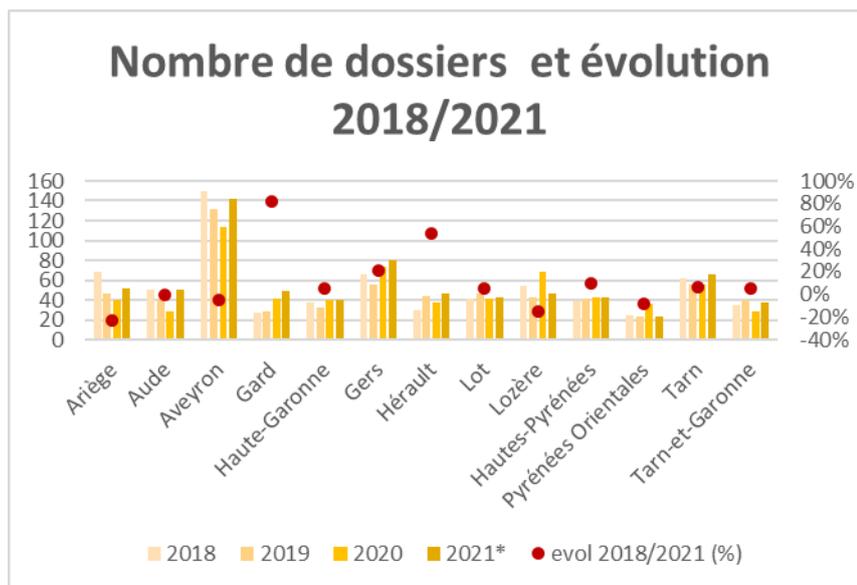
Source : ASP- Traitement DRAAF

Évolution du nombre d'installations aidées entre 2020 et 2021 en Occitanie (extraction OSIRIS du 31-12-2021)



Le nombre de dossiers déposé a été en augmentation sur tous les départements à l'exception de la Lozère et des Pyrénées Orientales. L'Aveyron reste le 1^{er} département en terme d'installations aidées. Cette année, le département du Gers reprend sa seconde position.

Entre 2018 et 2021, les plus fortes variations se retrouvent dans les départements de l'ancienne région Languedoc-Roussillon : +81% pour le Gard et +53% pour l'Hérault. Une baisse est à noter pour la Lozère avec -15%.



Source ASP : traitement DRAAF

La réforme des zones défavorisées simples entrée en application en 2019 s'est traduite, pour la région Occitanie, par le maintien de 1960 communes, l'entrée de 474 communes et la sortie de 178 communes.

Entre 2018 et 2019 il avait été noté une forte diminution de la part des installations aidées en zone de plaine au profit des installations en zone défavorisée. Sur les trois dernières années, la répartition reste identique.

Répartition des installations aidées par la DJA par zone depuis 2014

	Zone		
	plaine	défavorisée	montagne
2014	12,5%	44,2%	43,3%
2015	9,5%	44,3%	47,2%
2016	12,4%	36,3%	51,2%
2017	13,6%	38,2%	48,1%
2018	14,2%	39,5%	46,4%
2019	8,9%	42,4%	48,6%
2020	8,6%	43,7%	47,7%
2021	8,6%	43,7%	47,7%

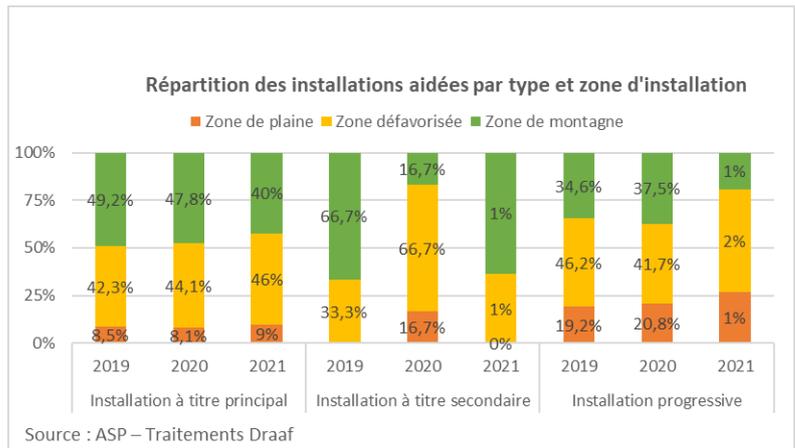
Source : ASP - Traitements Draaf

Cette année encore, la prédominance d'installations dans les zones de montagne ou défavorisée se retrouve indépendamment du sexe du bénéficiaire ou du caractère hors cadre familial. Les installations en zone de plaine portent essentiellement sur des installations à titre principal ou progressif (aucune en plaine à titre secondaire par rapports aux années précédentes).

Nombre de dossier DJA par type d'installation

	2020	2021
Installation à titre principal	494	678
Installation à titre secondaire	6	11
Installation progressive	24	26
Ensemble	524	715

Source : ASP - Traitements Draaf



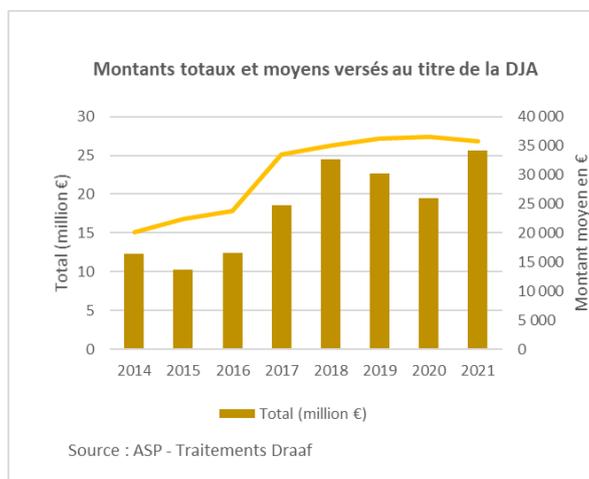
Logiquement, les productions animales couvrent la très grande majorité des productions en zone de montagne. Par contre, par rapport à 2020, il est à noter, dans cette zone, une baisse sur les productions bovines (-11 points) et une baisse moins significative sur les ovins-caprins (-7 points).

En zone défavorisée la viticulture devient majoritaires (19 %), suivies des grandes cultures (16 %) et du maraîchage (11 %).

Les installations en zone de plaine sont orientées à 43 % vers la viticulture.

II. Les montants de la dotation jeune agriculteur

En 2021, le montant moyen de la dotation jeune agriculteur⁴ diminue (35 603€).



Evolution des montants DJA 2014-2021 (source : ASP – Traitements Draaf)

⁴ Montant moyen des DJA co-financées. Le montant moyen de l'ensemble des DJA (yc *de minimis*) est de 36 434 €. Tous les montants concernent uniquement les DJA co-financées.

Les montants de base, déterminés en fonction de la zone d'installation, peuvent être majorés par l'activation de modulations. En 2021, seulement 4 dossiers d'installations n'ont pas bénéficié d'une DJA majorée.

Les modulations à caractère environnemental sont stables. Il en va de même pour les modulations « valeur ajoutée » et « investissement ». Baisse pour la modulation « Foncier ». Par contre, nous pouvons noter une augmentation pour la modulation « Emploi » (+2,1 points).

Détail des modulations activées sur dossiers	réalisé en 2021			réalisé en 2020		
	nbre	%	% aggloméré	nbre	%	% aggloméré
Hors cadre familial	353	48%	48,16%	199	37%	37,2%
A1 : Agriculture Biologique	343	47%		221	41%	
A2 : Haute Valeur Environnementale 2	101	14%	46,8%	38	7%	48,5%
A3 : GIEE ou Dephy fermes	9	1%		4	1%	
VA1 : SIQO hors AB	259	35%		204	38%	
VA2a : CUMA	362	49%		292	55%	
VA2b : atelier collectif de transformati	20	3%		9	2%	
VA2c : point de vente collectif	29	4%		10	2%	
VA3a : nouvel atelier agricole	140	19%	35,3%	66	12%	37,6%
VA3b : nouveau produit agricole	19	3%		11	2%	
VA4a : tourisme	20	3%		11	2%	
VA4b : transformation à la ferme	116	16%		69	13%	
VA5 : ratio comptable	111	15%		64	12%	
E1a : création de 0,5 ETP salariés / appr	70	10%		40	7%	
E1b : installation en supplément sans f	118	16%		95	18%	
E1c : création d'une exploitation sur fo	13	2%	9,5%	6	1%	7,4%
E2 : emploi collectif	59	8%		42	8%	
E3 : confortation exploitation < 25 000 €	129	18%		67	13%	
F1 : maintien du foncier en zone de dé	27	4%	3,7%	33	6%	6,1%
F2 : maintien du foncier en zone périur	181	25%		108	20%	
Tranche 1 : [100 000 € - 250 000 € [329	45%		246	46%	
Tranche 2 : [250 000 € - 400 000 €]	119	16%	44,9%	87	16%	45,4%
Tranche 3 : > 400 000 €	88	12%		65	12%	
Projets sans aucune modulation	4	0,5%		0	0,0%	

source : ASP - Traitement DRAAF

2.1 Les montants de DJA par profil des jeunes installés

Montants moyens de DJA co-financées (€) par sexe, type

L'année 2021 sera marquée par le recul des montants moyens et une baisse plus importante pour les femmes (-2,9% contre -0,2% pour les hommes). L'écart de montants moyens de DJA noté entre les hommes et les femmes a diminué (il est de -0,4 € en 2021 contre 2,3 € en 2020).

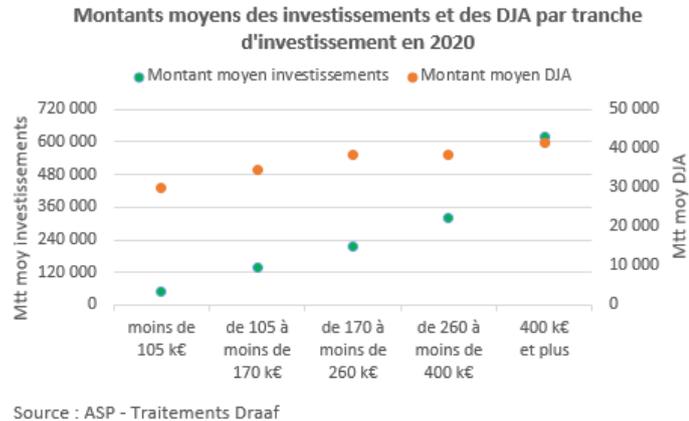
	2020	2021	évol 2020/2021 (%)
Femme	36 749	35 676	-2,9%
Homme	35 926	35 838	-0,2%
Installation à titre principal	36 292	36 176	-0,3%
Installation à titre secondaire	17 650	17 064	-3,3%
Installation progressive	35 200	33 688	-4,3%
Individuel	35 002	33 374	-4,7%
Sociétaire	36 870	37 590	2,0%

Source : ASP - Traitements Draaf

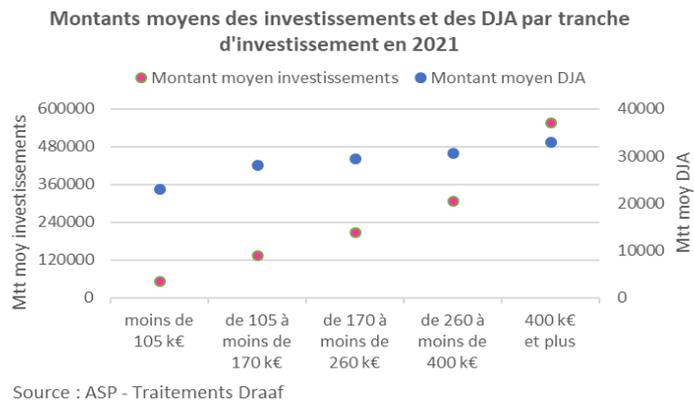
Les installations sous forme sociétaire sont mieux dotées que celles individuelles : l'écart a doublé entre 2020 et 2021 (il a doublé entre 2020 et 2021). Le montant moyen de la DJA pour ceux qui envisagent une installation en société est de 33 374 €, soit 13 % de plus que le montant moyen perçu par des jeunes qui s'installent seuls.

2.2 Les montants de DJA selon les investissements des projets d'installation

Les montants de base de la DJA peuvent être majorés par des modulations dont la plupart visent justement à prendre en considération la dimension économique des projets d'installation. C'est notamment le cas de la modulation « Investissements », sollicitée par les ¾ des bénéficiaires de la DJA.



Cette année encore, nous constatons que montant moyen de la DJA et montant moyen des investissements suivent la même tendance mais jusqu'à un certain point seulement. Il est à noter que l'évolution du point de cassure à partir duquel le montant moyen d'investissements et de DJA noté en 2020 (il était situé à 170 000 € en 2019 et à 260 000 € en 2020) est confirmé sur 2021.



2.3 Les montants de DJA selon les orientations de production

Sur les trois dernières années, que ce soit en nombre de bénéficiaires ou de montants perçus, les orientations de production les plus représentées sont les bovins viande et la viticulture. Les grandes cultures qui occupent la 3^{ème} place du podium en nombre de bénéficiaires, n'arrivent qu'à la quatrième place derrière les ovins lait dans les montants perçus.

La part des dossiers orientés vers les productions d'ovins-caprins diminue mais grâce à des montants moyens de DJA en augmentation

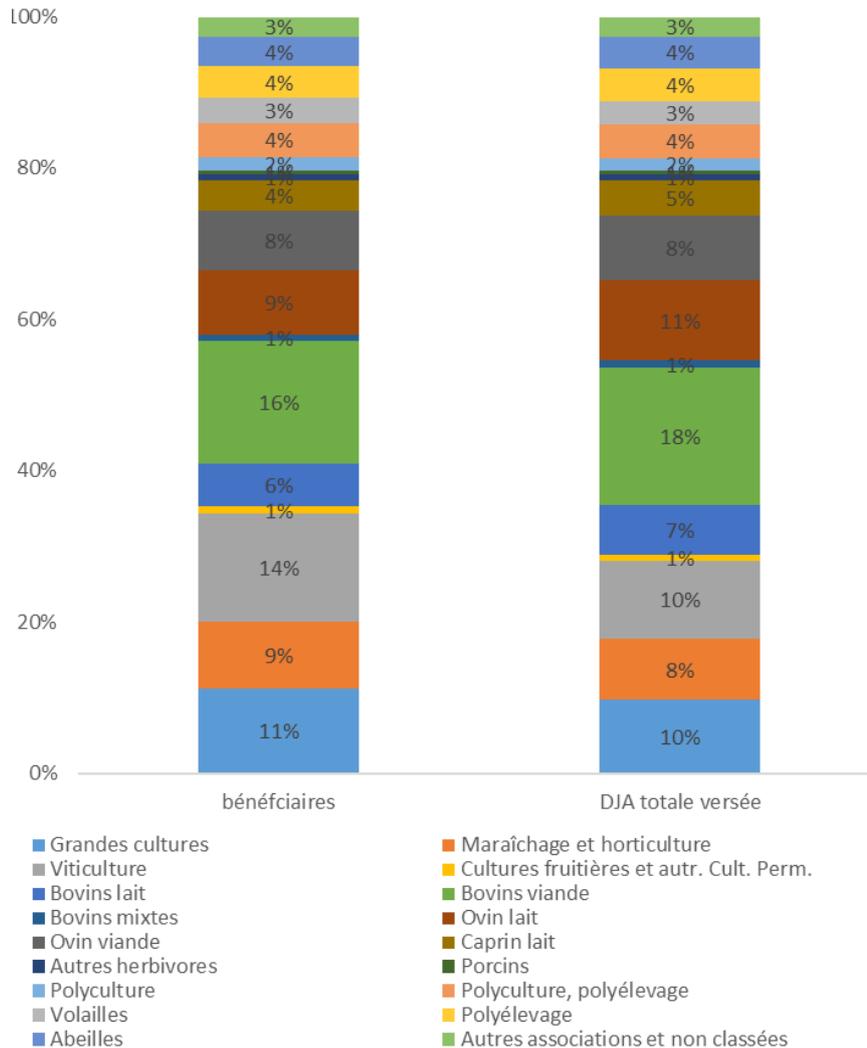
Répartition (%) des bénéficiaires et des montants de DJA par otex

	2019		2020		2021	
	bénéficiaires	DJA totale versée	bénéficiaires	DJA totale versée	bénéficiaires	DJA totale versée
Grandes cultures	9%	7%	10%	8%	11%	10%
Maraîchage et horticulture	8%	7%	8%	7%	9%	8%
Viticulture	11%	9%	13%	11%	14%	10%
Cultures fruitières et autr. Cult. Perm.	3%	2%	3%	2%	1%	1%
Bovins lait	5%	5%	4%	4%	6%	7%
Bovins viande	15%	18%	18%	20%	16%	18%
Bovins mixtes	0%	1%	2%	3%	1%	1%
Ovin lait	11%	14%	8%	9%	9%	11%
Ovin viande	7%	7%	5%	5%	8%	8%
Caprin lait	6%	6%	3%	4%	4%	5%
Autres herbivores	1%	1%	2%	2%	1%	1%
Porcins	1%	1%	2%	2%	1%	1%
Polyculture	2%	2%	2%	2%	2%	2%
Polyculture, polyélevage	5%	5%	7%	7%	4%	4%
Volailles	4%	4%	4%	4%	3%	3%
Polyélevage	5%	5%	5%	5%	4%	4%
Abeilles	3%	3%	4%	4%	4%	4%
Autres associations et non classées	4%	3%	1%	1%	3%	3%

Source : ASP - Traitements Draaf

Répartition (%) des bénéficiaires et des montants de DJA par orientation de production du projet d'installation

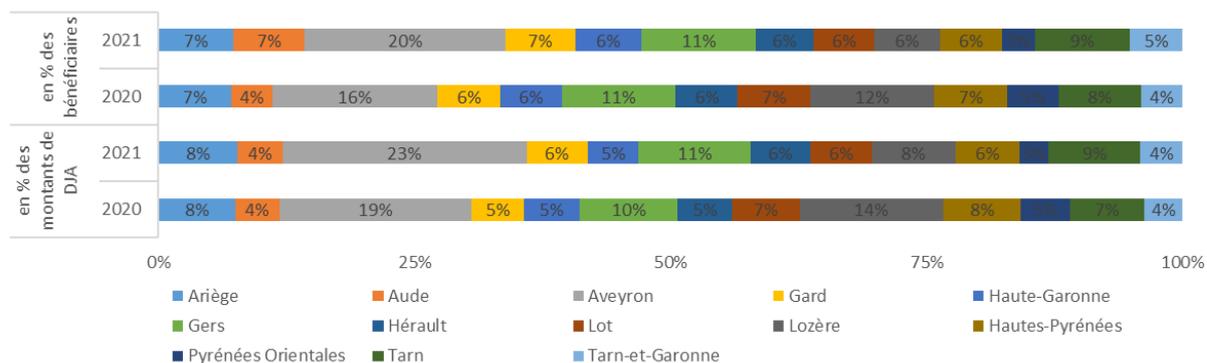
Source : ASP – Traitements Draaf



2.4 Les montants de DJA selon la localisation du projet

L'Aveyron reste le 1er bénéficiaire de la DJA en terme de nombre de dossiers et en terme de montant moyen. Mais comme tous les départements le montant moyen diminue à l'exception faite du Lot (avec 5 % de dossiers en plus par rapport à 2020) et du Tarn (avec 20 % de dossier en plus par rapport à 2020).

Répartition (%) du nombre de bénéficiaires et du montant de la DJA par département



La Lozère compense sa perte de dossiers (-32%) en maintenant le montant moyen de sa DJA.

La Haute Garonne connaît la plus forte baisse du montant moyen sans hausse du nombre de dossiers par rapport à 2020.

L'Hérault connaît aussi une forte croissance du montant moyen ainsi que du nombre de dossier (+21% depuis 2020).

Il est à noter aussi que l'Aude voit son montant moyen de la DJA baisser de 9,4% mais connaît une hausse de 72% des dossiers en passant de 29 dossiers en 2020 à 50 dossiers en 2021.

Tous les cas de figure sont représentés, et les causes pouvant expliquer ces variations diffèrent d'un département à l'autre.

Montants moyens de DJA co-financées (€) par département

	2019	2020	2021	évol 2020/2021 (%)
Ariège	38 802	40 778	37 727	-7,5%
Aude	30 012	38 077	34 480	-9,4%
Aveyron	42 712	42 547	42 417	-0,3%
Gard	29 068	31 588	30 169	-4,5%
Haute-G	32 775	32 298	26 909	-16,7%
Gers	32 166	32 619	34 042	4,4%
Hérault	34 300	32 784	36 520	11,4%
Lot	32 634	32 035	34 840	8,8%
Lozère	44 576	44 085	44 042	-0,1%
Hautes-Pyrénées	40 700	38 082	36 171	-5,0%
Tarn	35 278	33 500	30 948	-7,6%
Tarn-et-	33 186	32 441	33 859	4,4%
Occitani	28 258	30 100	27 741	-7,8%
Occitani	36 158	36 518	35 706	-2,2%

Source : ASP - Traitements Draaf

Evolution 2019/2020 (%) de la part des dossiers activant des modulations par département

Note de lecture : entre 2019 et 2020, la part des installations en zone de montagne en Ariège a progressé de 4 points (71 % en 2019 et 75 % en 2020)

Avertissement : l'absence d'information ne signifie pas que la modulation n'est pas activée mais que le taux de variation entre les 2 années est nul

	Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Haute-Garonne	Gers	Hérault	Lot	Lozère	Hautes-Pyrénées	Pyrénées Orientales	Tarn	Tarn-et-Garonne
Zone de montagne	4	33	-4	8	-4		-16	-1		-10	-24	-3	
Zone de plaine		-13		5	2	1	-1			8	5		-7
Zone défavorisée	-4	-20	4	-14	2	-1	17	1		2	19	3	7
Hors cadre familial	22	22	-1	33	-20	5		-23	-13	-21	-2	-12	-18
A1 : Agriculture Biologique	-9	-3	5	9	-4	17	24	0	7	12	-24	-3	
A2 : Haute Valeur Environnementale		5	1	-3	9	-2	-2	3		3	11	3	4
A3 : GIEE ou Dephy fermes		-9		-1		2	-3	3	-1			-2	
VA1 : SIQO hors AB	-2	-5	-6	-3	1	-14	2	-9	18	-3	15	8	-13
VA2a : CUMA	-19	1	1	2	4	10	16	12	10	-9	11	10	
VA2b : atelier collectif de transformation	7		-2	6		-2	-3	-2		-7	-9	-4	
VA2c : point de vente collectif	-2	-4	-1	-10		2	-5	-6	-6				-3
VA3a : nouvel atelier agricole	-9	-10	4	-7	-18	-10	-6	-1	-4	-2	-8	0	-4
VA3b : nouveau produit agricole	-2	5	-1			7	-3	3	2			-9	-3
VA4a : tourisme	-4	-6	1		3	-2	-5		-2	5		-2	-1
VA4b : transformation à la ferme	6	10	-2	14	-2	14	2	-7	-3	1	-2	-5	
VA5 : ratio comptable	3	-12	0	-2	-11	-2	-3	3	-9	1	-1	5	
E1a : création de 0,5 ETP salarié	-4	15	6	4	-4	8	-2	-5	-10	-1	-15	-6	-4
E1b : installation en supplément	-2	3	18	8	-10	8	4	-1	4	-3	-1	-7	8
E1c : création d'une exploitation	-2			2				3		3	4	-2	-3
E2 : emploi collectif	-3	-3	2			2	-4	-13	7	-3	4	5	3
E3 : confortation exploitation < 2	4	-11	-4	-16	-18	3	1	-1	1	-9	-16	-4	4
F1 : maintien du foncier en zone		5	1			-2	-8	5	-14	8	4		
F2 : maintien du foncier en zone	-2	5	5	9	-22	-3	22	9	-3	6	-3	-5	-1
Tranche 1 : [100 000 € - 250 000 €]	-6	-5	-10	26	2	1	-15	6	-13	19	-2	-1	11
Tranche 2 : [250 000 € - 400 000 €]	-3	-3	0	-7	5	-8	-13	-11	13	-14	1	-1	-7
Tranche 3 : > 400 000 €	-4	-6	5	-4	-13	-1	7	8	-7	5	-6	1	10

Source : ASP - Traitements Draaf

III. Focus sur les installations aidées en agriculture biologique⁵

3.1 Profil des installations aidées en AB

Pour 2021, la région Occitanie comptabilise **343 installations aidées en agriculture biologique (AB)**, soit 44 installations de plus que l'an dernier à la même époque. IL faudra voir si cette tendance se confirme en 2022.

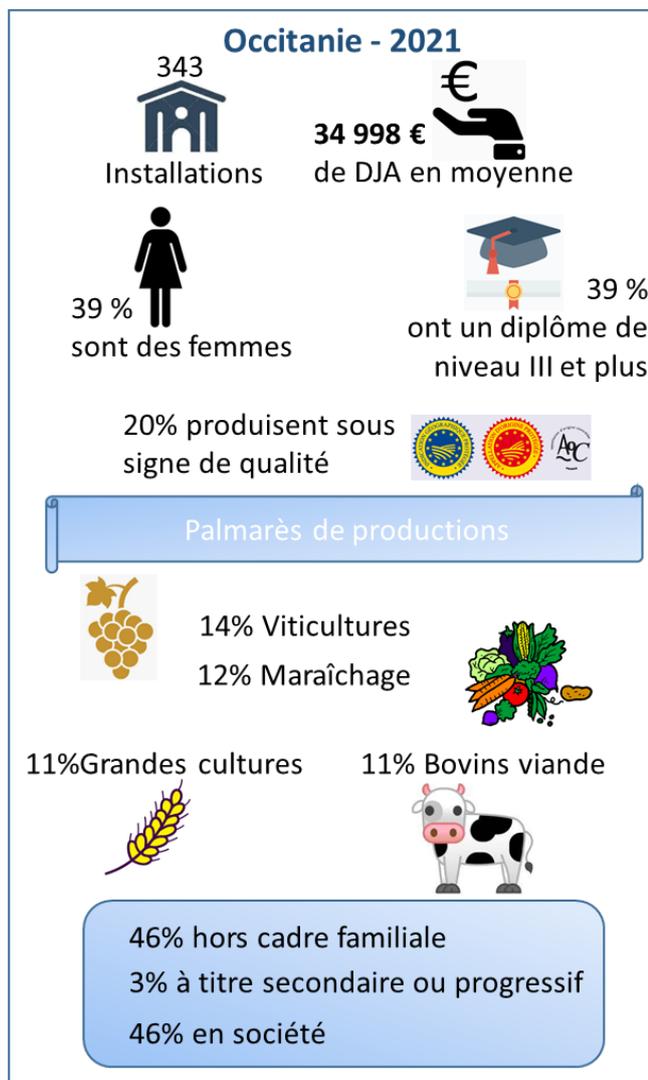
En comparaison à l'ensemble des installations aidées, la **proportion de femmes continue à augmenter**. Entre 2019 et 2020, elle a progressé de 4 points, entre 2020 et 2021, elle a progressé de 3 points.

Passant de 36 à **39 %**, le pourcentage des **diplômés de niveau III ou plus** est en adéquation à celui constaté sur l'ensemble des bénéficiaires de la DJA.

La part des installations sous **forme sociétaire baisse légèrement** pour atteindre 46 % mais reste en deçà de la moyenne de l'ensemble des installations (y compris hors AB).

Par contre, même si la part des **installations en HCF est supérieure à la moyenne globale** constatée en Occitanie, suite à la chute constatée en 2020, elle s'est stabilisée à 46%.

Les **investissements** de reprise et de renouvellement ont connus une augmentation fulgurante. Cette augmentation est aussi constatée pour les installations conventionnelles mais restent, en moyenne, inférieurs de 38 000 € par rapport à l'ensemble des installations (contre 37 000 € en 2020). Notons que le niveau d'investissement des installations familiales reste deux fois supérieur à celui des installations hors cadre familial.



Agriculture biologique - Montants moyens des investissements par type d'installation

2021	cadre familial	hors cadre familial	Ensemble	evol 2020/2021 (%)
de reprise	135733	107 845	121 972	210%
de développement	202 052	135 285	159 783	-5%
de renouvellement	79 606	32 645	60 090	91%
Total Investissements	417 391	275 775	341 845	43%

⁵ Sauf précision contraire, les données portent sur les DJA avec co-financement Feader.

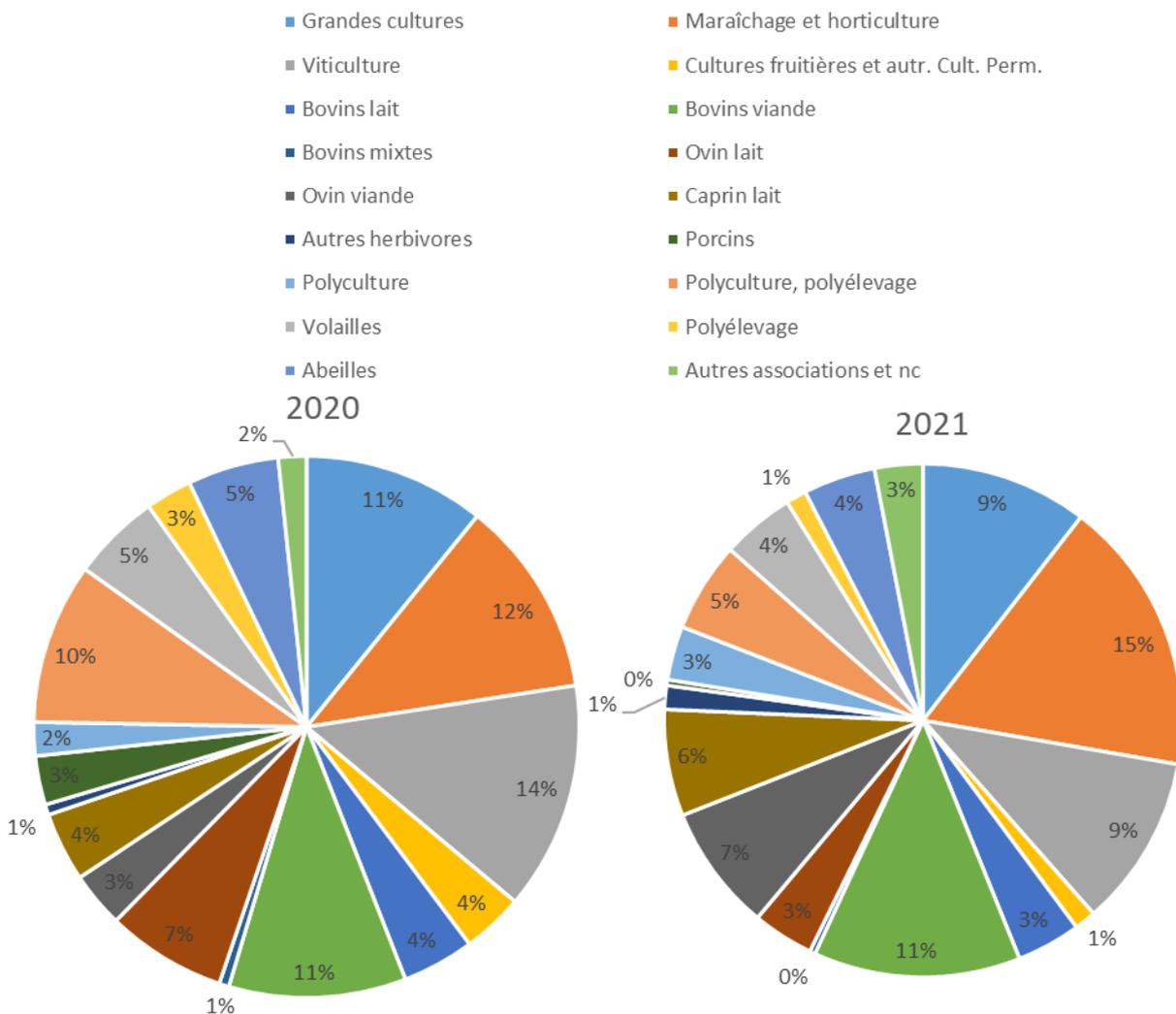
3.2 Les orientations de production des installations en AB

Contrairement au constat fait sur l'ensemble des installations aidées depuis 2019, les productions animales ne sont pas majoritaires dans le cas d'installations en AB. Les grandes cultures, maraîchage et viticulture, en augmentation depuis 2019, représentent à elles seules près de 41 % des installations aidées en AB.

Tout comme pour la tendance générale, la part des productions en ovins-caprins diminue

Répartition des projets d'installation en AB par orientation de production

Source : ASP – Traitements Draaf



3.3 La localisation des projets d'installation en AB

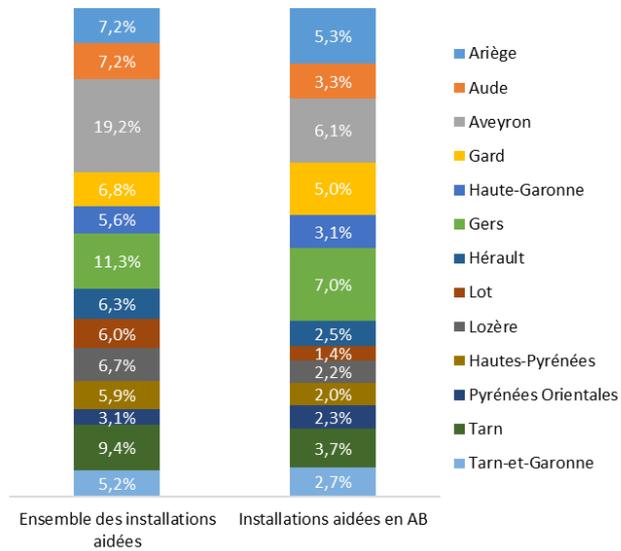
Il est intéressant de constater que le poids des départements concernant les installations en agriculture biologique varie par rapport à l'ensemble des installations.

4 départements présentent plus de 5% des installations en AB. Par ordre d'importance : Gers, Aveyron, Ariège et Gard.

Dans les autres départements, excepté le Lot, la proportion des dossiers est équivalente.

Répartition (%) des installations aidées par département en 2021

Source : ASP - Traitements Draaf



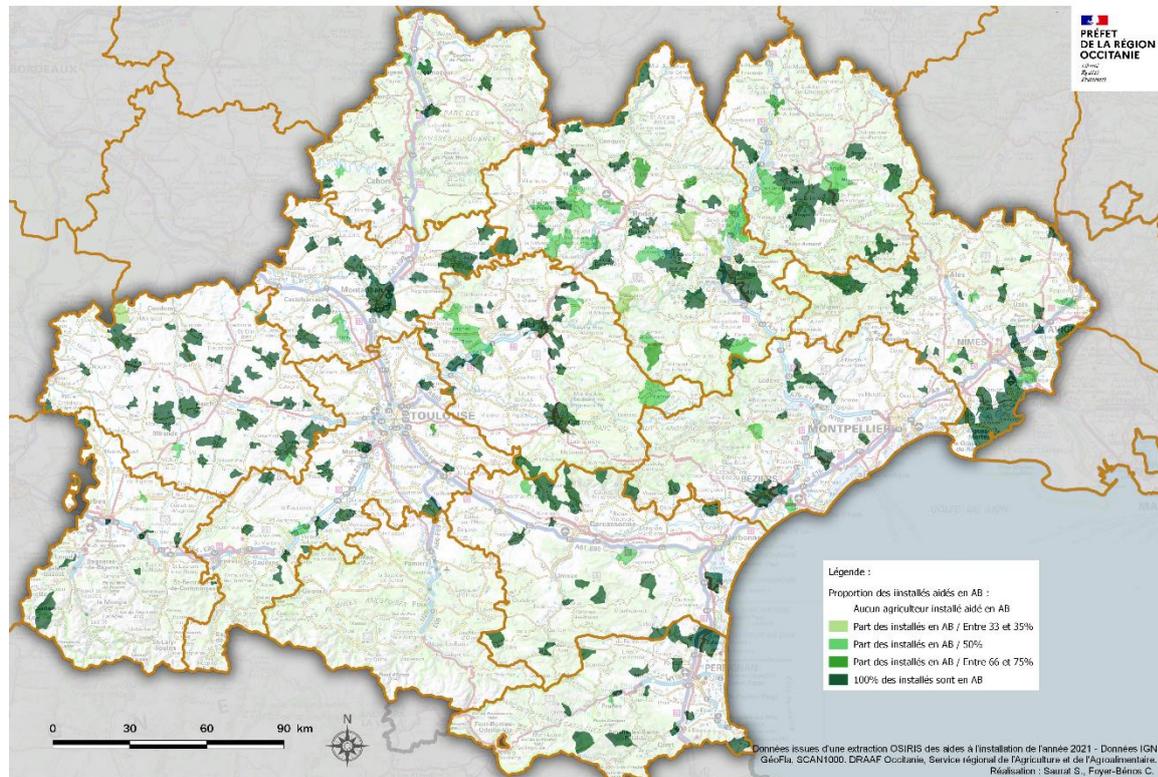
Les répartitions par zone sont similaires à celles constatées sur l'ensemble des installations aidées de 2021.

Répartition des installations aidées par la DJA par zone en 2021

	Zone		
	plaine	défavorisée	montagne
Ensemble de installations	10,1%	48,1%	41,8%
Installations en AB	11,2%	51,9%	37,0%

Source : ASP - Traitements Draaf

Part des installations aidées en agriculture biologique en 2021 en Occitanie (extraction OSIRIS du 31-12-2021)



3.4 Les montants des DJA des projets d'installation en AB

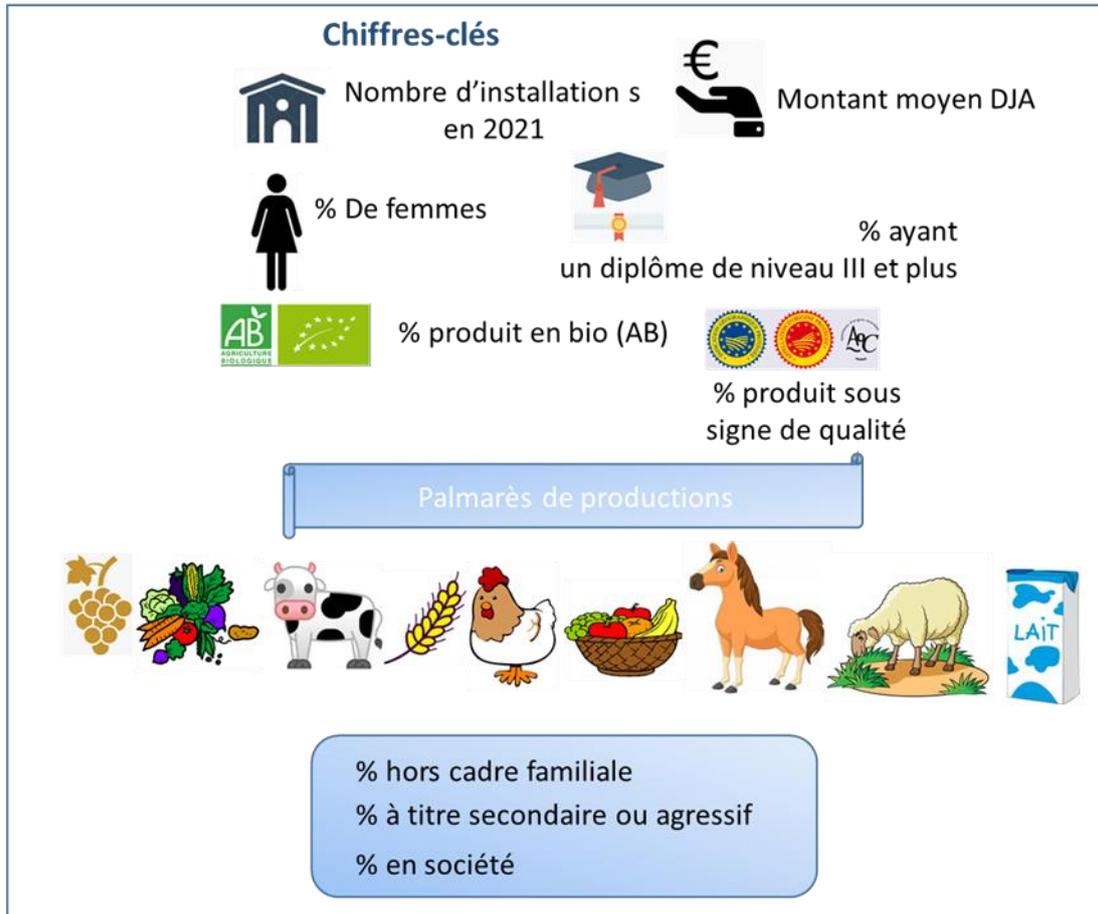
En 2021, le montant moyen de DJA des installations en AB est de 34 998 € sur l'ensemble des installations et de 35 603 € pour les DJA co-financées seules. Quel que soit le mode de financement, ces montants moyens ont diminué de 2 % depuis 2020.

Exception faite de la modulation relative aux investissements, la part des dossiers bénéficiant d'une modulation est plus importante que celle constatée sur l'ensemble des installations aidées de l'année.

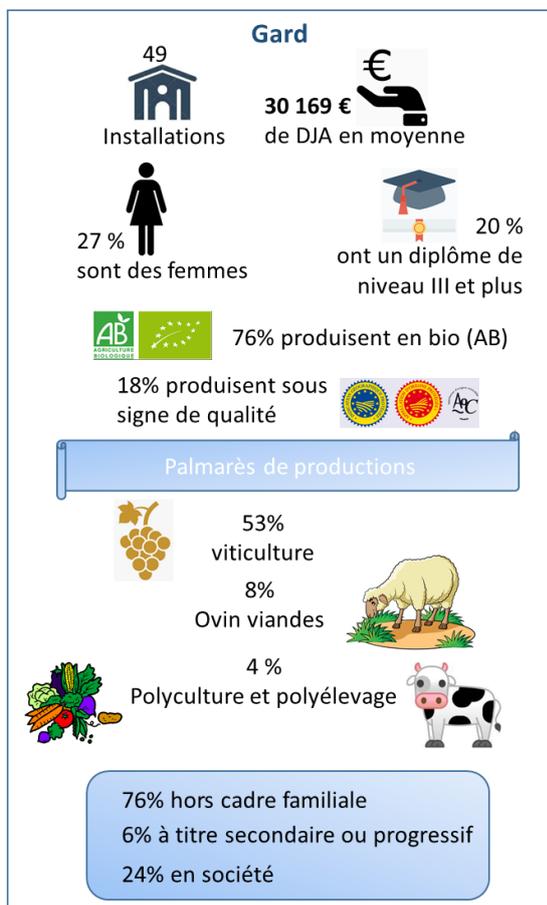
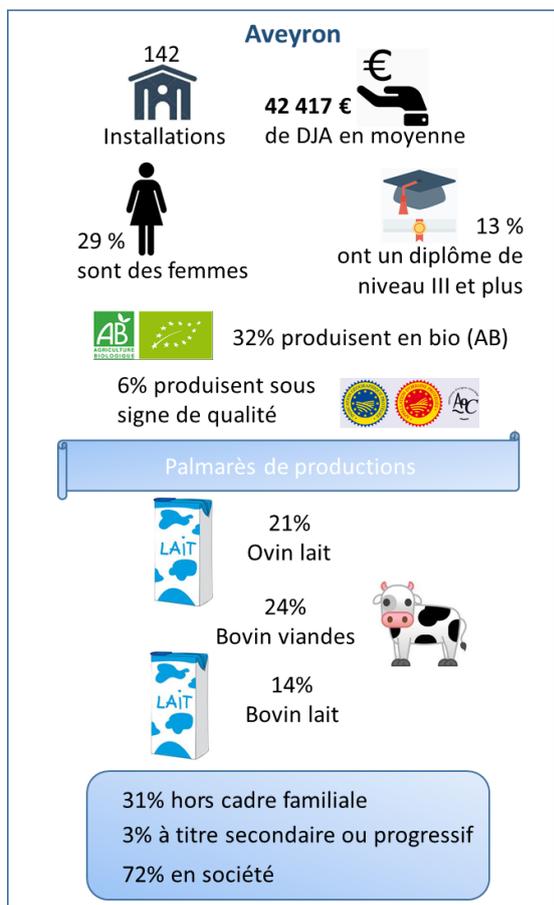
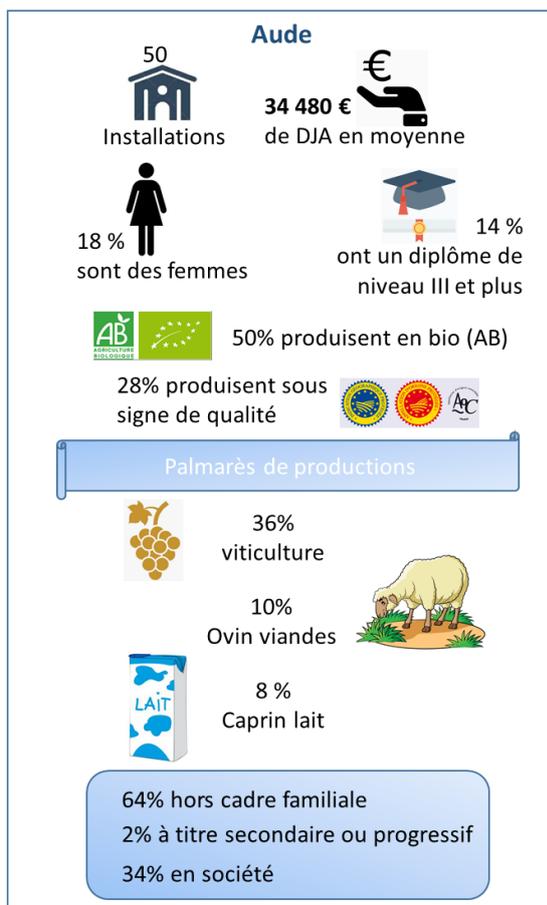
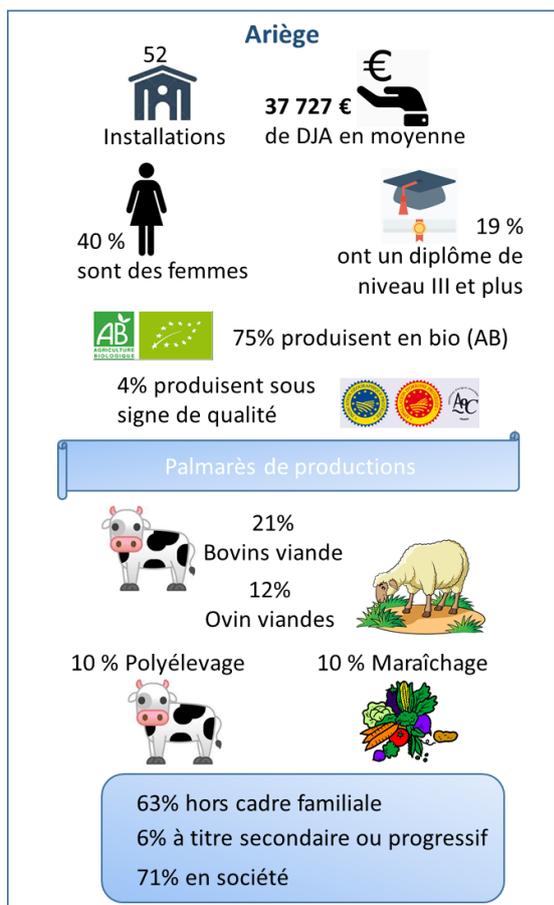
Détail des modulations activées sur dossiers d'installations en AB avec co-financement	réalisé en 2020			réalisé en 2021		
	nombre	%	% aggloméré	nombre	%	% aggloméré
Hors cadre familial	103	46%	46,4%	294	86%	86,5%
VA1 : SIQO hors AB	55	25%		70	20%	
VA2a : CUMA	108	49%		127	37%	
VA2b : atelier collectif de transformation	6	3%		10	3%	
VA2c : point de vente collectif	7	3%		23	7%	
VA3a : nouvel atelier agricole	38	17%	95,0%	90	26%	71,9%
VA3b : nouveau produit agricole	10	5%		14	4%	
VA4a : tourisme	9	4%		8	2%	
VA4b : transformation à la ferme	49	22%		84	24%	
VA5 : ratio comptable	48	22%		73	21%	
E1a : création de 0,5 ETP salariés / apprentis	28	13%		39	11%	
E1b : installation en supplément sans financer	37	17%		43	13%	
E1c : création d'une exploitation sur fonds propres	2	1%	59,5%	8	2%	39,7%
E2 : emploi collectif	17	8%		21	6%	
E3 : confortation exploitation < 25 000 €	48	22%		101	29%	
F1 : maintien du foncier en zone de développement	15	7%	28,4%	6	2%	4,4%
F2 : maintien du foncier en zone périurbaine	48	22%		86	25%	
Tranche 1 : [100 000 € - 250 000 € [104	47%		148	43%	
Tranche 2 : [250 000 € - 400 000 €]	31	14%	72,5%	38	11%	47,4%
Tranche 3 : > 400 000 €	26	12%		30	9%	
Projets sans aucune autre modulation	0	0,0%		4	1,2%	

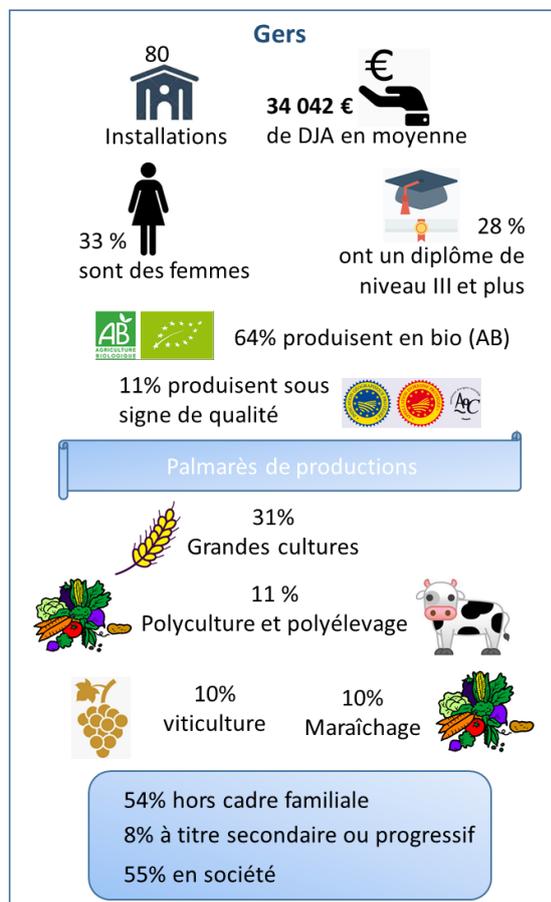
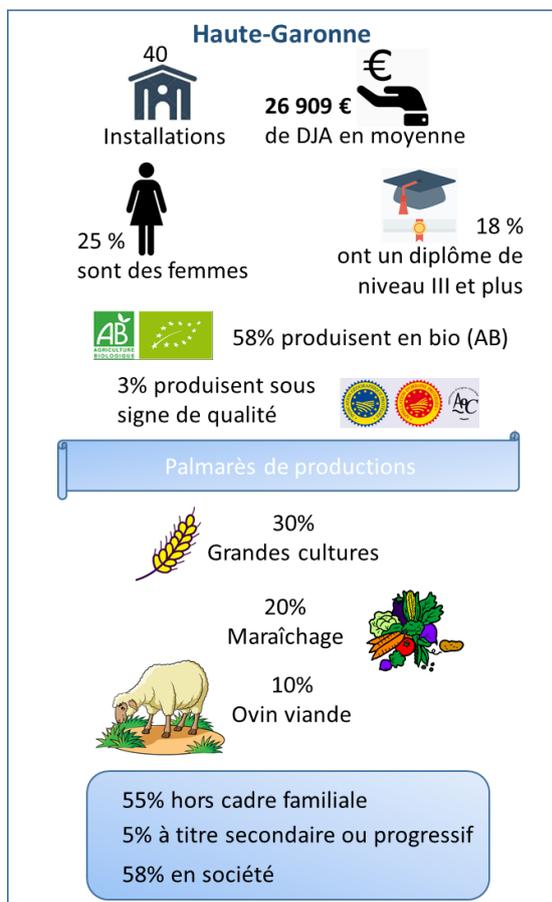
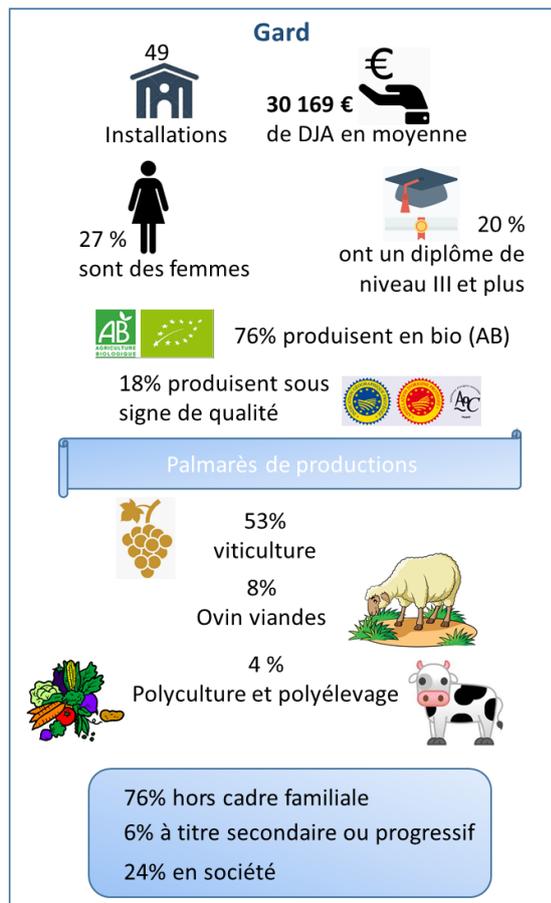
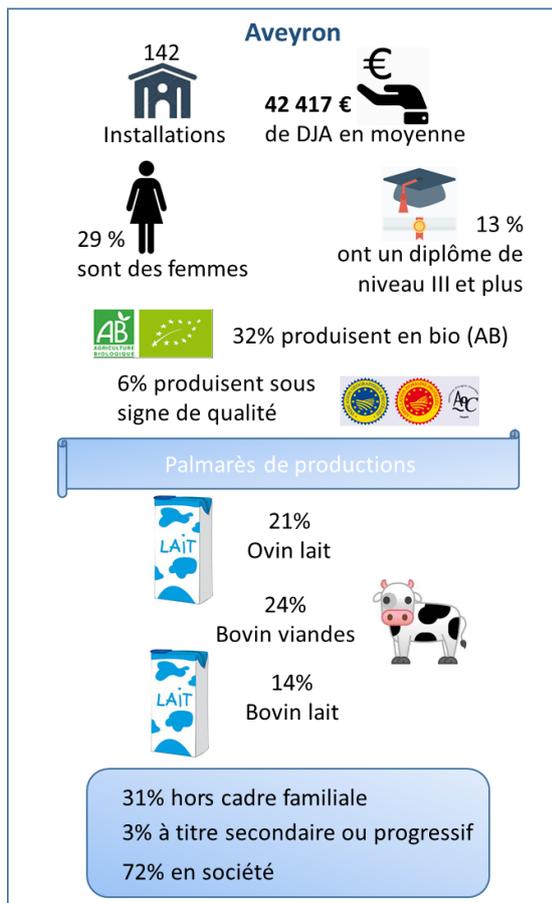
IV. Données départementales – Chiffres-clés⁶

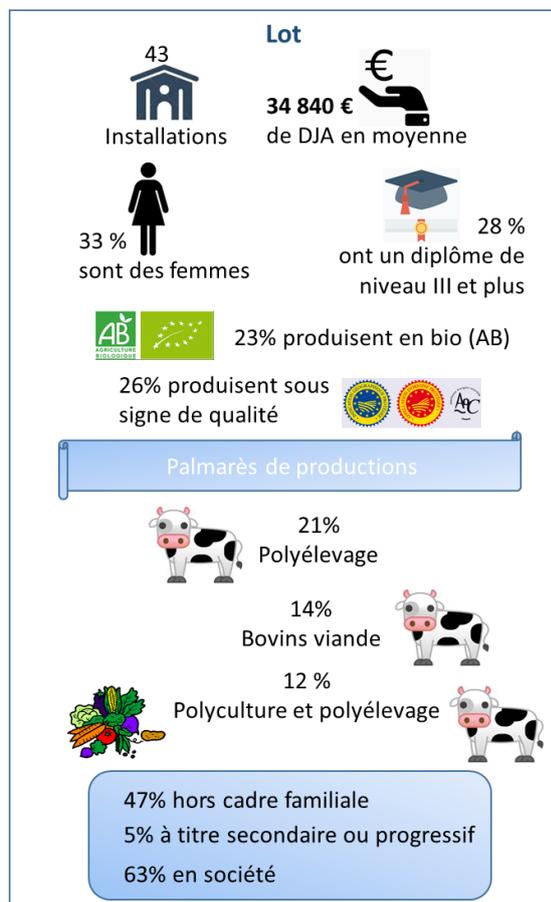
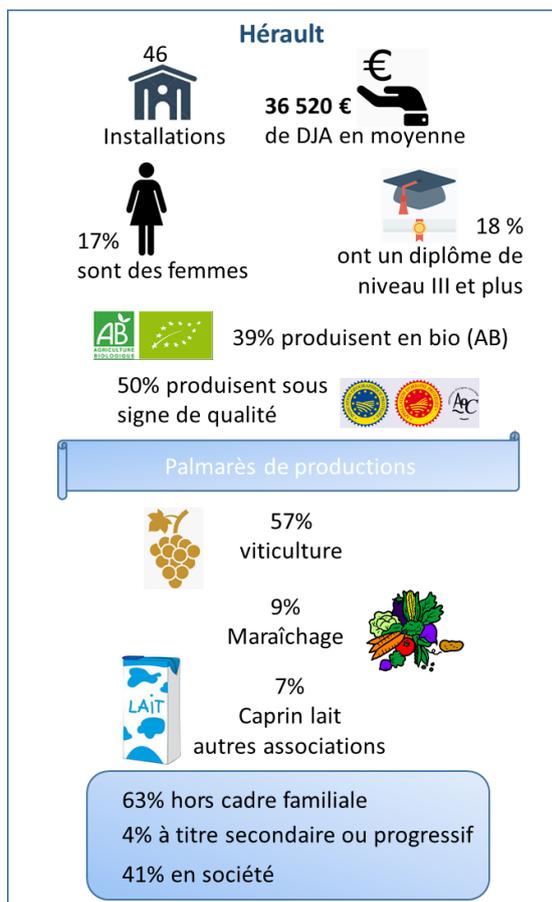
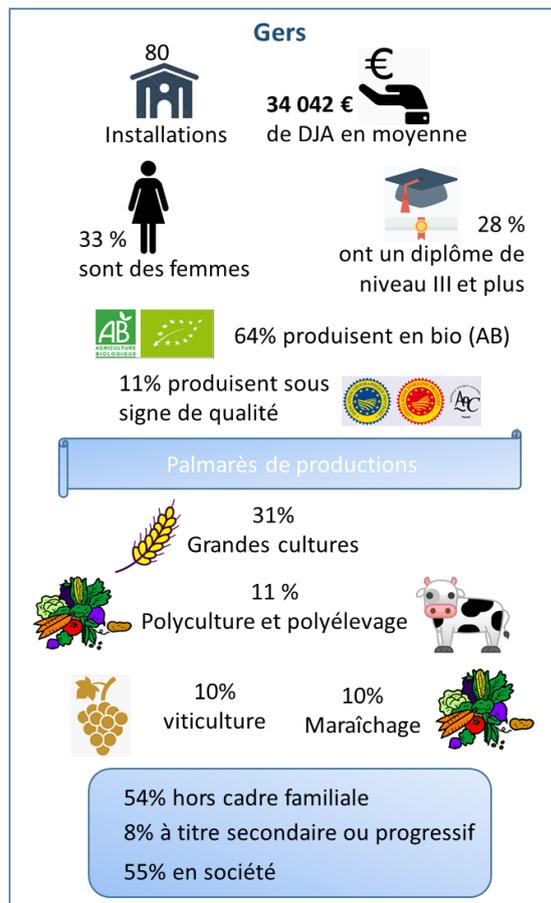
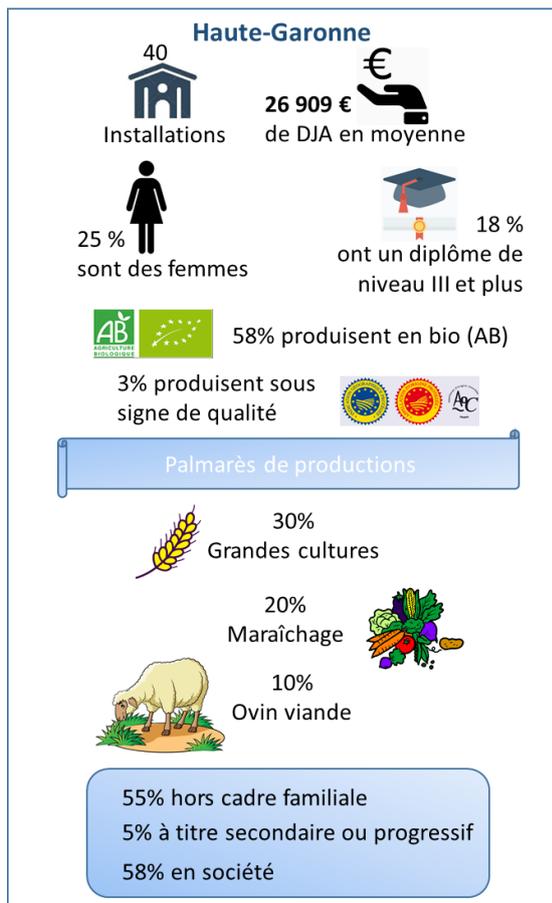
Éléments de lecture :

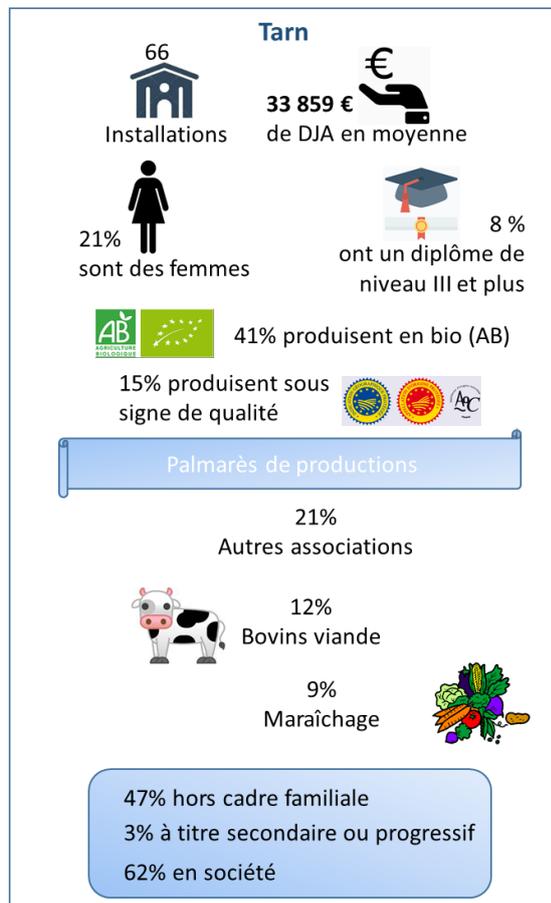
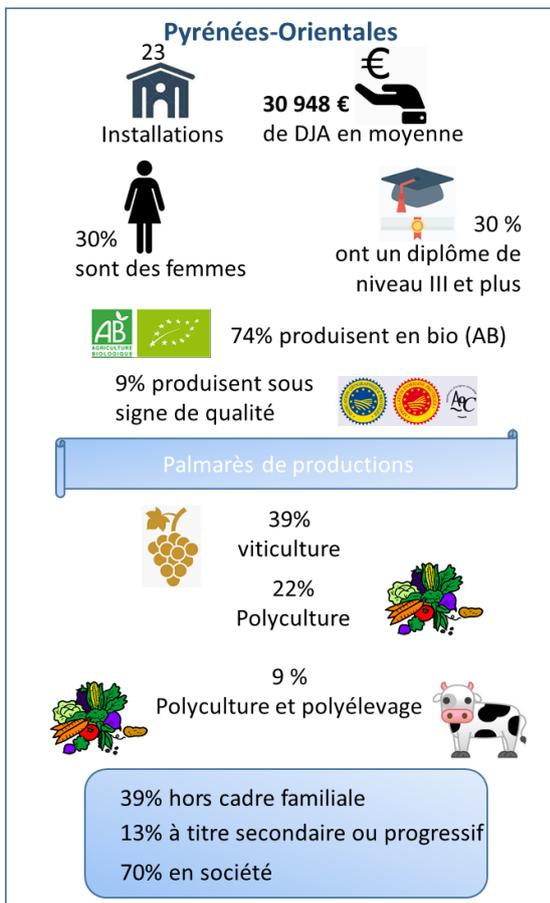
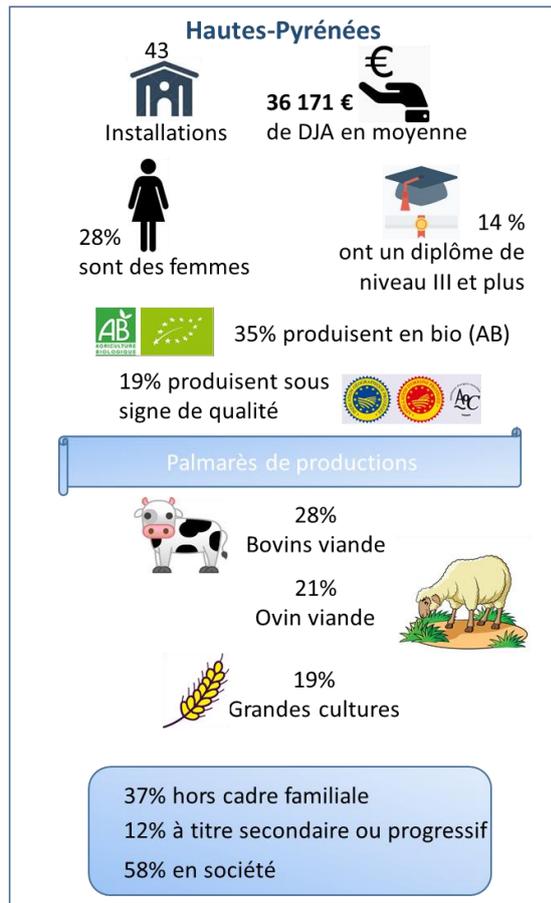
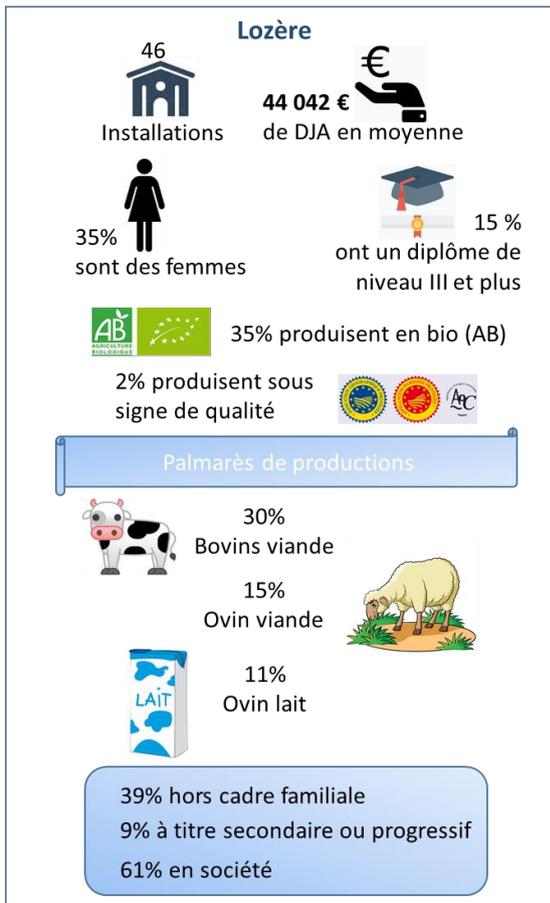


⁶ DJA co-financées uniquement









Tarn-et-Garonne

37
Installations

27 741 €
de DJA en moyenne

41%
sont des femmes

19 %
ont un diplôme de
niveau III et plus



54% produisent en bio (AB)

8% produisent sous
signe de qualité



Palmarès de productions

22%
Grandes cultures

19%
Maraîchage



11%
viticulture



43% hors cadre familiale
51% en société